

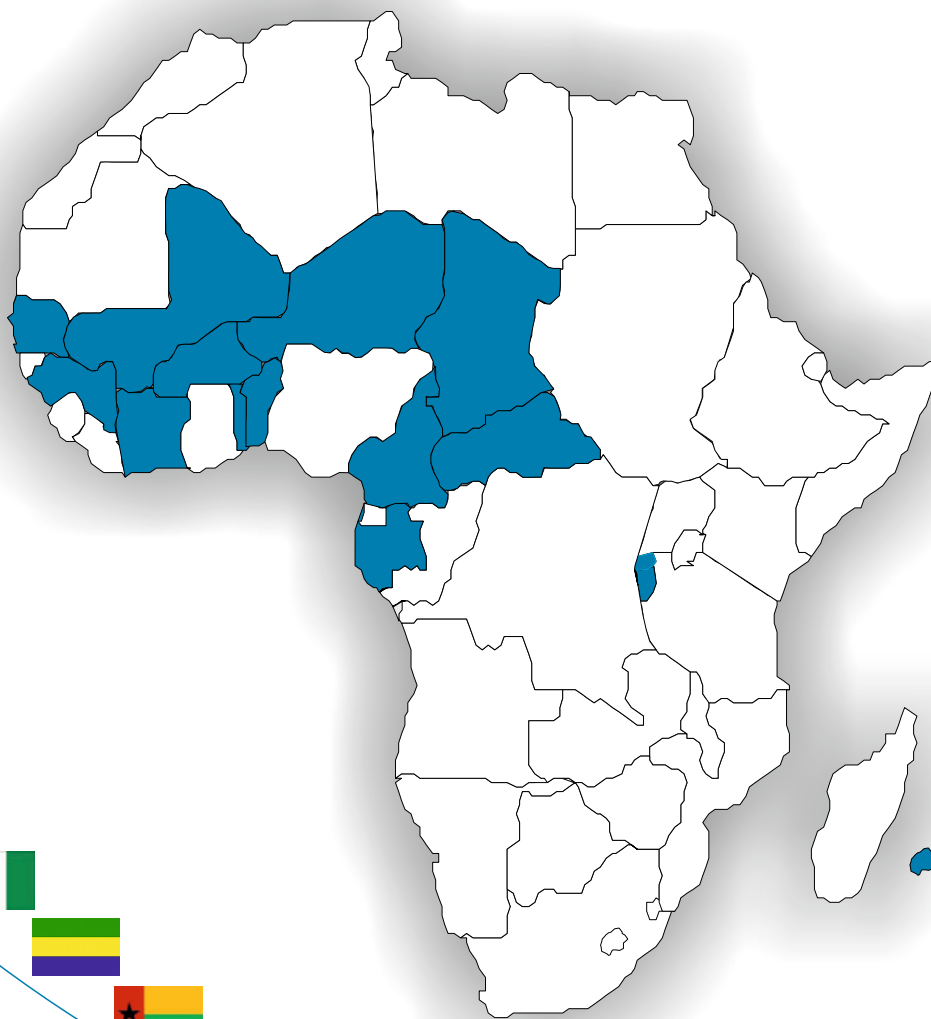
FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

INSTITUTION FINANCIERE MULTILATERALE DE GARANTIE



RAPPORT ANNUEL

2015



SOMMAIRE

▪	Présentation du Fonds de Solidarité Africain	3
▪	Organes	7
▪	Mot du Directeur Général de la FSA	13
▪	Environnement Economique, International et Africain	17
▪	Activités Opérationnelles	21
▪	Activités Administratives	33
▪	Situation Financière	39

SIEGE SOCIAL

617, Avenue du Président KARL CARSTENS PL 005
B.P. 382 NIAMEY - NIGER - Quartier Plateau - Commune I
Téléphone : (227) 20 72 26 32/33/34 - Fax (227) 20 73 30 44
Site Web: www.fondsolidariteafricain.org
E-mail : fsa@fondsolidariteafricain.org et fsa@intnet.ne



PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN



1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de participer au développement économique de ses Etats membres en facilitant la mobilisation des ressources financières en vue du financement des projets d'investissement et en faveur des institutions de micro-finance. Dans ce cadre, le FSA joue le rôle de catalyseur des systèmes financiers des pays membres en permettant aux Etats, aux entreprises tant publiques que privées ainsi qu'aux institutions de micro-finance d'accéder au crédit bancaire et/ou de lever l'épargne sur les marchés financiers, pour financer des projets d'investissement et des activités génératrices de revenus qui concourent au développement économique des pays membres et à la réduction de la pauvreté pour les populations.

2. VISION

Nos actions visent à renforcer l'envergure africaine du Fonds de Solidarité Africain et en faire une institution de référence dans ses différents métiers, par son professionnalisme et la qualité de ses prestations, en vue d'une contribution efficace aux efforts de développement économique et social de ses pays membres.

3. OBJECTIFS

Le FSA a pour objectifs de :

- Promouvoir le financement des investissements publics et privés dans ses Etats membres, notamment ceux des PME/PMI, en sécurisant les financements bancaires;
- Faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure pour le financement de l'investissement, en sécurisant les opérations de levée de ressources sur les marchés financiers ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant les institutions de micro-finance à accéder aux financements bancaires ;

- Contribuer à l'émergence et au renforcement de Fonds de garantie nationaux dans les Etats membres en vue de renforcer les dispositifs d'appui aux PME/PMI.

4. TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les techniques d'intervention du FSA sont :

- la garantie des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés au financement des projets d'investissement ;
- la bonification de taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats et leurs démembrements;
- l'allongement de la durée des prêts notamment pour les PME/PMI.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

5. DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs de l'activité économique (à l'exception du négoce) : infrastructures de base, développement rural, agro-industrie, industrie, télécoms et nouvelles technologies de l'information et de la communication, mines, eau et énergie, tourisme et hôtellerie, immobilier, transport, etc.

6. ETATS MEMBRES

Les Etats membres du FSA sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Mali, Maurice, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.



ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTROLE



1. ASSEMBLEE GENERALE

PRESIDENT

NIGER :

Monsieur Saidou SIDIBE

Ministre des Finances

MEMBRES :

BENIN :

Monsieur Komi KOUTCHE
Ministre de l'Économie et des Finances

BURKINA FASO :

Monsieur Jean Gustave SANON
Ministre de l'Économie et des Finances

BURUNDI :

Monsieur Abdallah TABU MANIRAKIZA
Ministre des Finances, du Budget et de la
Privatisation

CENTRAFRIQUE :

Monsieur ASSANE Abdalla Kadre
Ministre des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE

Madame Nialè KABA
Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre,
Chargée de l'Économie et des Finances

GABON :

Monsieur Regis IMMONGAULT
Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du
Développement Durable

ILE MAURICE:

Honorable Seetannah Lutchmeenaraidoo
Minister of Finance and Economic Development

MALI :

Monsieur Mamadou Igor DIARRA
Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget

RWANDA :

Monsieur Claver GATETE
Ministre des Finances et de la Planification
Economique

SENEGAL :

Monsieur Amadou BA
Ministre de l'Économie et des Finances

TCHAD :

Monsieur Bedoumra KORDJE
Ministre des Finances et du Budget

TOGO :

Monsieur OtethAdji AYASSOR
Ministre de l'Économie et des Finances



2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

NIGER :

Monsieur Abdou MAIDAGI

Directeur de Cabinet du Ministre des Finances

MEMBRES

BENIN :

Monsieur Job OLU
Directeur Général du Trésor et la Comptabilité Publique
Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation

BURKINA FASO :

Monsieur Boukaré ZOUANGA
Directeur de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

BURUNDI :

Madame Fabiola NKUNDIZANYE
Conseillère Technique au Cabinet du Ministre
Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation

CENTRAFRIQUE :

Monsieur Mahamat ABAKAR
Inspecteur du Trésor
Ministère des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE :

Monsieur Ernest Nguessan ANOUMAN YAOBLE
Directeur des Affaires Economiques Extérieures et de l'Intégration (DAFEXI)
Ministère de l'Economie et des Finances

GABON :

Monsieur Fidèle MAGOUANGOU
Inspecteur Général des Services
Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable

MALI :

Mme SY Fadimata TAPO
Directrice Générale Adjointe
Direction Générale de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

MAURICE :

Monsieur Gérard Pascal BUSSIER
Directeur par Intérim
Ministère des Finances et du Développement Economique

NIGER :

Monsieur Ousmane MAÏTAGOUA
Conseiller du Ministre des Finances

RWANDA :

Monsieur Obald HAKIZIMANA
Director Macro Economic Policy
Unit-Real Sector
Ministère des Finances et de la Planification Economique

SENEGAL :

Monsieur Mamadou Moustapha BA
Directeur Général des Finances
Ministère de l'Economie et des Finances

TCHAD :

Monsieur Akhouna KASSER
Cadre au Ministère des Finances
Ministère des Finances et du Budget

TOGO:

Monsieur AffoTchitchi DEDJI
Administrateur des Finances, Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers
Ministère de l'Economie et des Finances

3. DIRECTION GENERALE

Directeur Général :
Monsieur Ahmadou Abdoulaye DIALLO

Directeur de l'Audit Interne :
Monsieur Abdourahmane DIALLO

Directeur des Affaires Générales:
Monsieur Emmanuel Adadé SALLAH

Directeur des Opérations, par intérim :
Monsieur Aly GUINDO

Directeur des Finances et de la Comptabilité, par intérim :
Monsieur Laouali MOUSSA

Directrice des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements :
Madame Aubierge Ginette DOVO-NOU-THOO

4. CONTROLEURS EXTERNES

Commissaires aux Comptes :

Mazars Sénégal
Monsieur Taïbou MBAYE
Administrateur Général-Associé
DAKAR

Fiduciaire Conseil et Audit (FCA)
Monsieur Nouhou TARI
Associé Gérant
NIAMEY



MOT DU DIRECTEUR GENERAL





MOT DU DIRECTEUR GENERAL

L'activité économique des Etats membres du Fonds de Solidarité Africain (FSA) est demeurée globalement forte en 2015. Néanmoins, on note que cette croissance est très variée d'un pays à l'autre et d'une zone à une autre. Ainsi, le taux de croissance du produit intérieur brut moyen pour les huit pays membres de l'UEMOA est ressorti, en termes réels, à 7,0% en 2015, après une progression de 6,5% en 2014, poursuivant la bonne tendance observée depuis quatre ans. Cette croissance a été portée par le dynamisme de l'ensemble des secteurs économiques ainsi que des investissements publics et privés soutenus. A l'inverse, l'économie de la zone CEMAC a été moins performante avec un taux de croissance moyen de 2,5% pour l'année 2015.

Quant aux pays de la zone COMESA (Burundi, Rwanda et Maurice), ils ont enregistré des taux de croissance contrastés, l'économie rwandaise atteignant un taux de croissance de 6,9% porté essentiellement par la bonne santé du secteur agricole et de celui des services. Au Burundi, l'économie a pâti des turbulences sociopolitiques observées depuis le début du deuxième trimestre de l'année 2015. L'activité économique s'est fortement ralentie et le taux de croissance du PIB est estimé à -4.1 % en 2015. L'économie mauricienne a, quant à elle, enregistré une dynamique ascendante avec un taux de croissance de 3,7%.

Inscrivant ses activités dans l'environnement économique décrit ci-dessus, le Fonds de Solidarité Africain a, au cours de l'année 2015, poursuivi ses efforts d'appui au développement des activités productives dans ses pays membres. Il a ainsi significativement accru ses interventions de plus de 100% d'une année à l'autre sur son principal outil d'intervention qu'est la garantie des financements en faveur des projets d'investissement dans les Etats membres. L'élément le plus marquant dans le repositionnement stratégique et la redynamisation des activités du Fonds, aura cependant été l'adoption du Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2016 -2020.

Ce plan décline en un package opérationnel, une présence plus affirmée du FSA dans la contribution au développement économique de ses Etats membres. La Direction Générale du FSA, dont un nouveau premier Responsable a également été désigné en 2015, s'est engagée à davantage positionner les activités du Fonds dans le cadre de l'agenda économique prioritaire du développement de ses Etats membres. Outre ses perspectives encourageantes et le doublement du volume de ses interventions, l'année 2015 a été pour le FSA, un point de rupture positive pour ses résultats financiers. Ainsi, après trois années de déficits financiers, 2015 se clôture avec un résultat net positif. La Direction Générale veut voir dans cette performance financière, l'inauguration d'une nouvelle ère pour le FSA où le dynamisme opérationnel s'accompagnera d'une viabilité financière renforcée.

C'est le lieu ici de réaffirmer notre engagement et celui de tout le personnel du Fonds, à redoubler d'efforts pour faire du FSA, une institution forte et innovante, partenaire privilégié des acteurs du développement économique de ses Etats membres, offrant des produits de garantie et de financement diversifiés, compétitifs et fortement adaptés aux besoins de ses clients et partenaires.

Ahmadou Abdoulaye DIALLO



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN

Selon les données du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance économique mondiale a enregistré un léger recul en 2015, s'établissant à 3,1%. Ce fléchissement tient à un nouveau ralentissement dans les pays émergents, compensé en partie par un redressement modeste de l'activité dans les pays avancés, en particulier dans la zone euro. Toutefois, la décélération de l'activité est inégale selon les régions et les pays. Par groupe de pays, la situation se présente comme suit : Dans les économies avancées, l'activité a poursuivi son redressement (1,9% en 2015 contre 1,8% en 2014). Les États-Unis (+2,5%) enregistrent une croissance convenable en 2015. Au sein de la zone euro, la reprise est encourageante mais reste modérée (1,5% en 2015 contre 0,9% en 2014). Au niveau des pays émergents et en développement, la croissance économique a encore fléchi en 2015, pour s'établir à 4% contre 4,6% en 2014 et 5,0% en 2013. Cette évolution est tributaire du recul de l'activité, pour la cinquième année consécutive, dans les pays émergents, en particulier en Chine (6,9% en 2015 contre 7,3% en 2014) ; cette évolution en Chine est toutefois compensée en partie par une bonne tenue de l'économie indienne (7,3% en 2015 comme en 2014). En Afrique subsaharienne, l'activité économique s'est nettement affaiblie.

La croissance est ressortie à 3,5% en 2015 contre 5,0% en 2014, en liaison avec une dégradation des facteurs extérieurs, notamment la chute des prix du pétrole et des autres produits de base. Au niveau des Etats membres du FSA, la zone UEMOA a fait preuve d'une grande résilience en

maintenant un bon rythme d'évolution. Ainsi, le taux de croissance de l'Union ressort à 6,5% en 2015 contre 6,6% en 2014 et 6,0% en 2013. Par pays, la situation se présente comme suit : Bénin (5,2%), Burkina Faso (4,4%), Côte d'Ivoire (9,5%), Guinée Bissau (6,0%), Mali (4,9%), Niger (4,4%), l'activité économique, en 2015, s'est déroulée dans un contexte de stabilité des prix avec un taux d'inflation de 1,0% contre -0,1% en 2014, en liaison avec la baisse des prix du pétrole et les bonnes campagnes agricoles dans la plupart des Etats de l'UEMOA.

La chute des cours du pétrole et des autres produits de base a plus fortement pénalisé les pays de la CEMAC qui ont vu leur croissance en 2015 s'établir à seulement 2,5%. Par pays membre du FSA, le taux de croissance ne s'est établi qu'à 1,8% en 2015 (contre 6,9% en 2014) pour le Tchad, le Gabon a lui aussi enregistré une contreperformance en 2015 avec un taux de croissance du PIB de seulement 3,9% tandis que la Centrafrique affiche pour 2015 un taux de croissance de son économie de 4,1% en nette progression par rapport au 1% enregistré une année auparavant. S'agissant des pays membres du FSA situés en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Rwanda et Maurice), le Rwanda se démarque avec un taux de croissance de 6,9%, suivi par Maurice dont l'économie a crû de 3,7% en 2015 tandis que le Burundi voit l'évolution de son économie enregistrer une contreperformance avec un taux de -4,1% qui s'explique principalement par les turbulences sociopolitiques que ce pays traverse depuis avril 2015.



ACTIVITES OPERATIONNELLES



1. INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2015

1.1. Interventions en garantie

total garanti de près de vingt milliards de FCFA (19 970 865 889) en principal. Les projets concernés sont repris au tableau ci-après, en francs CFA :

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration du FSA a approuvé des demandes de garantie en faveur de 18 projets pour un montant

N°	Promoteur	Pays	Source de financement	Montant du financement	Montant garanti
1	COTRADIS SA	Burkina Faso	CBAO Burkina Faso	1 742 000 000	1 045 200 000
2	SOBCA	Burkina Faso	Prêt inter-entreprises	3 787 500 000	2 651 250 000
3	TAANADI SA	Niger	BAGRI	200 000 000	160 000 000
4	ASUSU	Niger	Banque Atlantique Niger	1 800 000 000	900 000 000
5	ASUSU	Niger	ORABANK Niger	200 000 000	100 000 000
6	Ténére Holding	Niger	SONIBANK	750 000 000	375 000 000
7	SONILOGA	Niger	Banque Atlantique Niger	4 025 000 000	2 012 500 000
8	SNPG	Niger	SONIBANK	3 255 000 000	1 627 500 000
9	TAANADI SA	Niger	ORABANK Niger	200 000 000	160 000 000
10	Novel Energy Ltd	Rwanda	BRD	1 028 971 963	345 794 393
11	Rusizi Investment Ltd	Rwanda	BRD	925 233 645	323 831 776
12	Bio-médical properties Ltd	Rwanda	BRD	934 579 439	467 289 720
13	CECO BTP SA	Togo	BSIC-Togo	2 000 000 000	1 200 000 000
14	Kaylian Hospitality Dev.	Togo	BOAD	10 000 000 000	3 000 000 000
15	SODIGAZ S.A	Togo	BOA Togo	3 500 000 000	2 100 000 000
16	Kassoum ZOMBRE	Togo	BSIC-Togo	1 800 000 000	1 080 000 000
17	ATEL Mali SA	Mali	BOAD	10 000 000 000	1 500 000 000
18	Soro Yiriwaso	Mali	BMS	650 000 000	520 000 000
	TOTAL			46 798 285 047	19 970 865 889

Ainsi, les approbations en garantie de l'exercice s'élevaient à 19.970.865.889 FCFA contre 7.947.220.633 FCFA en 2014, soit une hausse de 12 023 645 256 FCFA en valeur absolue et de 151 % en valeur relative. Ces garanties ont permis de mobiliser des financements à hauteur de 46 798 285 047 FCFA, soit un taux moyen de garantie de l'ordre de 43, soit un multiplicateur de financement supérieur à deux (2).

Cette hausse s'explique essentiellement par les éléments suivants :

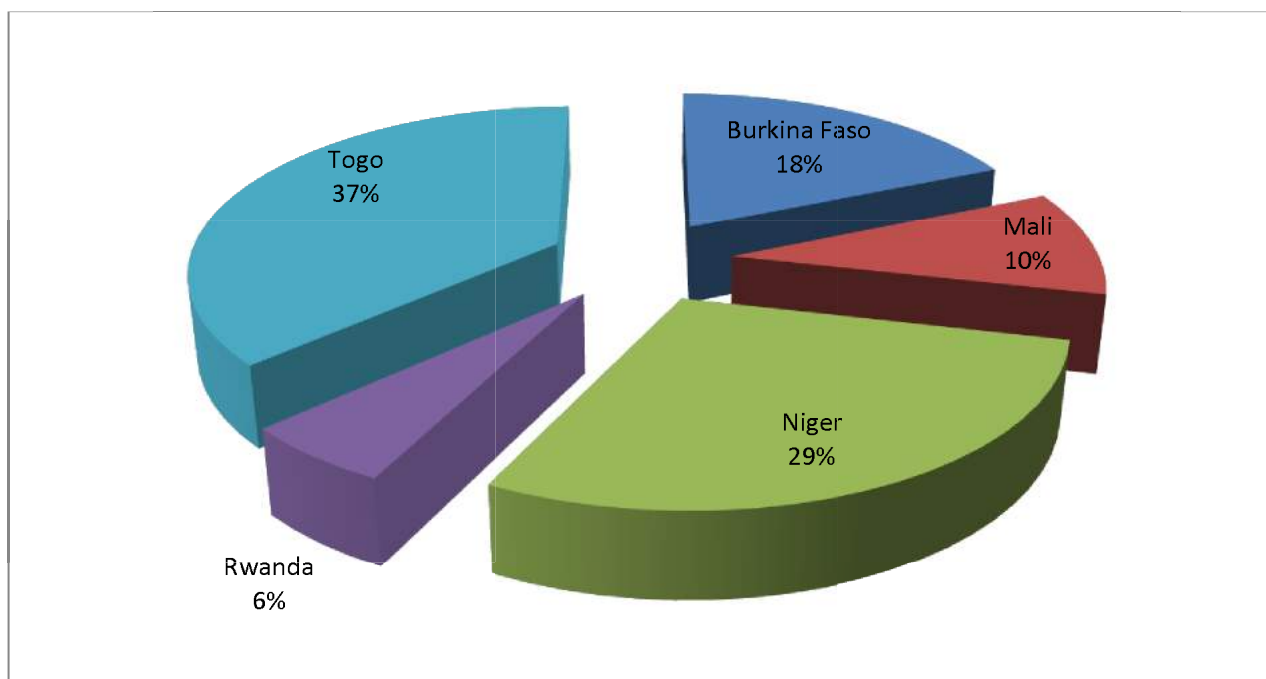
- une confiance renouvelée des partenaires à l'endroit du FSA ;
- l'amélioration de la relation avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

qui s'est traduite par la reprise des interventions du Fonds en sa faveur;

- le renforcement des activités au Rwanda ;
- la bonne tenue des activités au Niger en raison d'une politique commerciale et de proximité mieux structurée;
- l'effet d'entraînement imputable aux interventions sous forme d'arrangement de financement ;
- le renforcement et le dynamisme de l'équipe opérationnelle ;
- le niveau de croissance enregistré dans les économies des Etats membres ;
- l'amélioration du dispositif de prise de décision relatif aux interventions du Fonds.

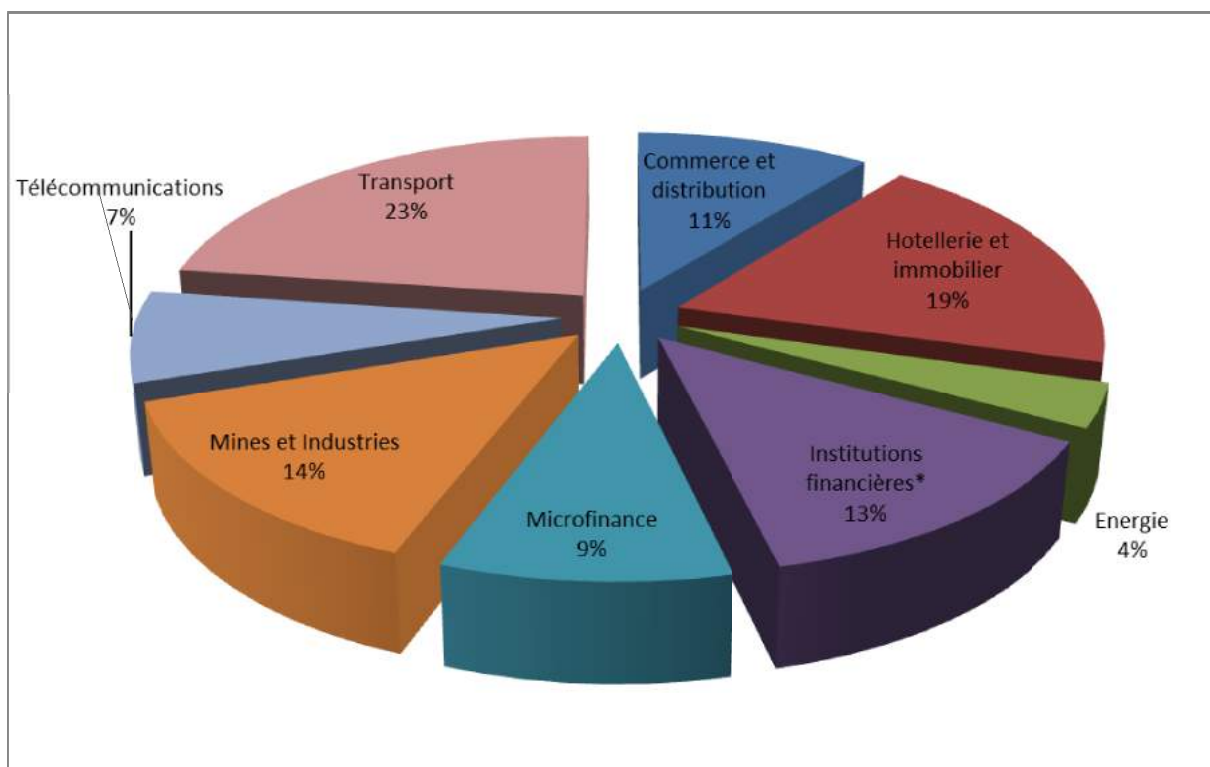
Les projets approuvés en 2015 se répartissent dans cinq (5) pays membres du FSA comme suit, en francs CFA :

Pays	Montant	Pourcentage
Burkina Faso	3 696 450 000	19%
Mali	2 020 000 000	10%
Niger	5 737 500 000	29%
Rwanda	1 136 915 889	6%
Togo	7 380 000 000	37%
Total	19 970 865 889	100%



Le FSA finance la transition énergétique vers les énergies propres

Sur le plan sectoriel, les approbations de garanties en 2015 se répartissent comme suit, en francs CFA :



1.2. Interventions en allongement de durée de prêt

Au cours de l'exercice 2015, le FSA a approuvé deux (2) opérations d'allongement de durée de prêt :

- la première, à hauteur d'un montant de 189 573 504 FCFA, en faveur de la société AMARIS HOTEL Ltd (sis à Kigali, RWANDA) sur sollicitation de la Banque de Kigali dans le cadre de la restructuration des engagements de ladans les livres de ladite Banque de ladite société ;
- la seconde, à hauteur de 354 266 454 FCFA, en faveur de la société Lyna Holding BCK, sur sollicitation d'ECOBANK Rwanda, et se rapportant à la construction d'un complexe immobilier à usage locatif à Kigali (RWANDA).



Hôtel AMARIS (Kigali) : Le calme d'un manoir combiné aux commodités d'un hôtel moderne

2. BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2015

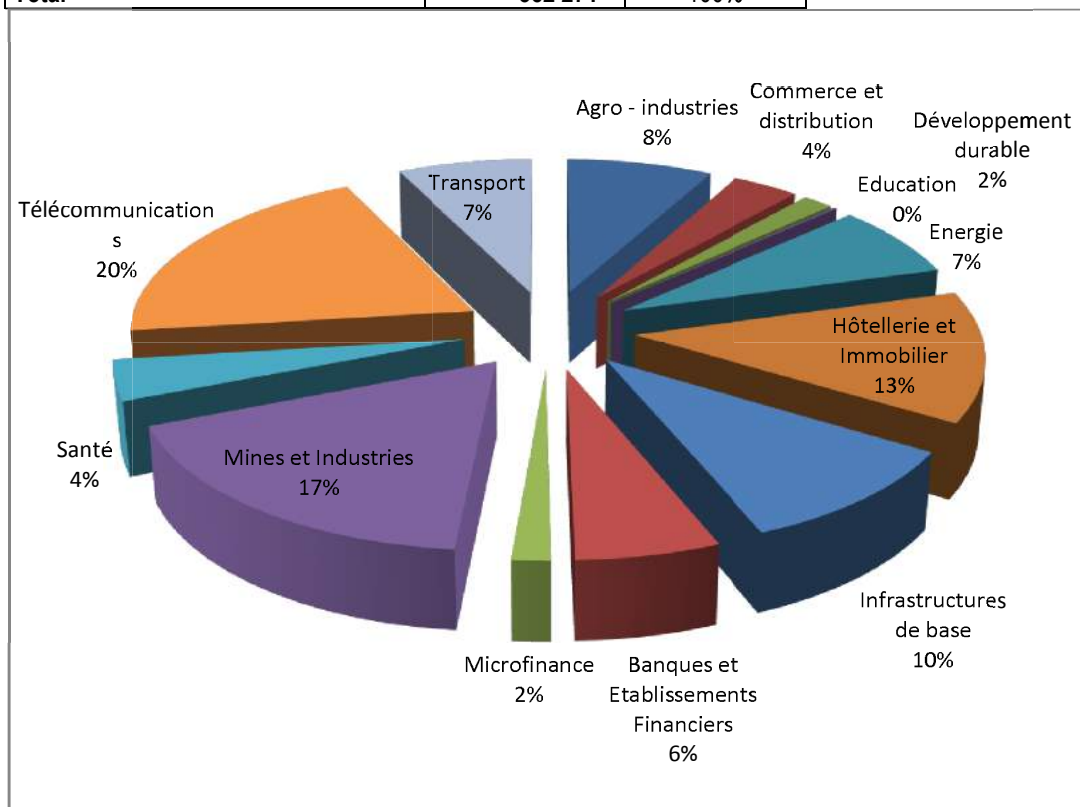
2.1 Garantie

Au 31 décembre 2015, le cumul des approbations de garanties par le FSA s'élève à 352, 27 milliards FCFA, en faveur de 236 projets réalisés dans douze (12) des quatorze (14) Etats membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements de l'ordre de 712,13 milliards de FCFA.

Répartition entre Etats membres

Le volume global des approbations de garanties se répartit comme suit entre les Etats membres du FSA (montant en millions de F CFA) :

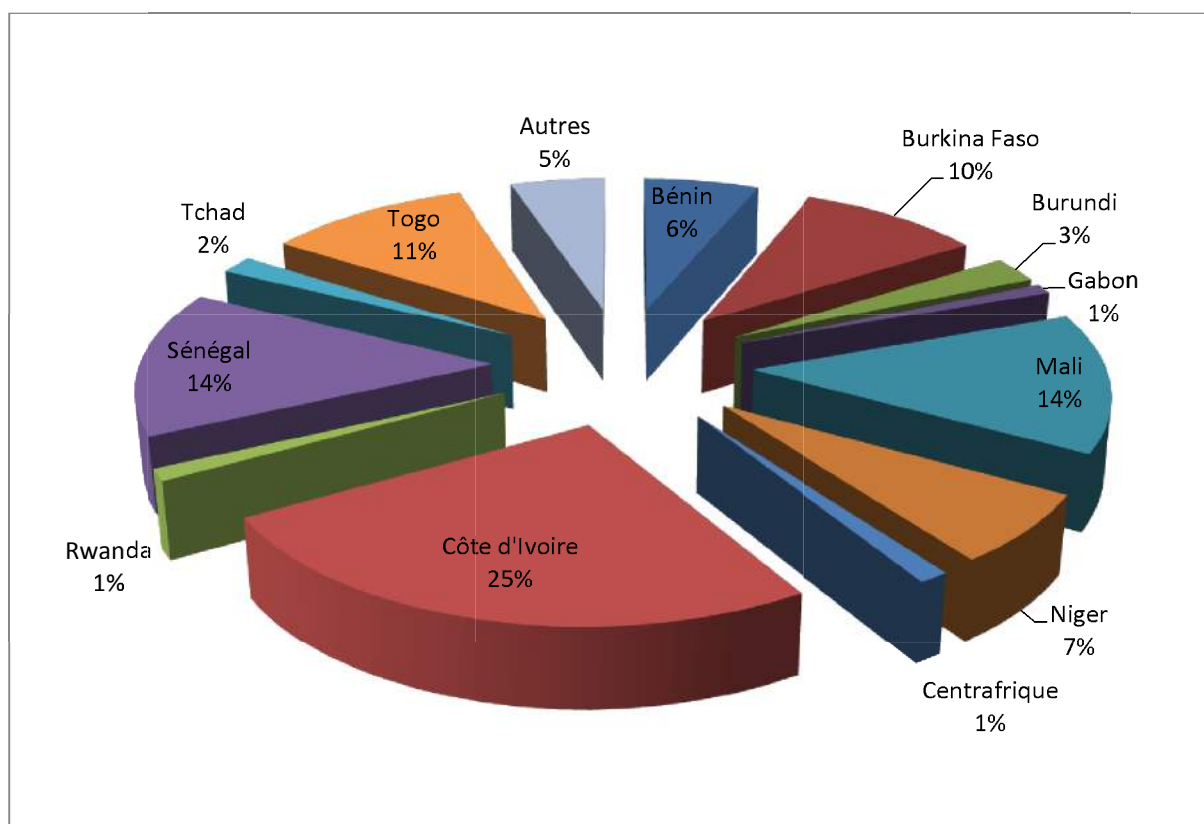
Secteurs	Garanties FSA	Pourcentage
Agro - industries	27 480	8%
Commerce et distribution	12 617	4%
Développement durable	5 765	2%
Education	644	0%
Energie	26 025	7%
Hôtellerie et Immobilier	46 528	13%
Infrastructures de base	35 677	10%
Banques et Etablissements Financiers	20 569	6%
Microfinance	5 540	2%
Mines et Industries	61 902	18%
Santé	14 434	4%
Télécommunications	69 613	20%
Transport	25 477	7%
Total	352 271	100%



Répartition par secteur d'activité

Les approbations cumulées des interventions du Fonds en garanties concernent les secteurs d'activités suivants : (montant en millions de F CFA) :

Ordre	Pays	Garanties FSA	% Pays
1	Bénin	21 586	6,13%
2	Burkina Faso	34 281	9,73%
3	Burundi	9 068	2,57%
4	Gabon	3 437	0,98%
5	Mali	48 464	13,76%
6	Niger	24 141	6,85%
7	Centrafrique	4 242	1,20%
8	Côte d'Ivoire	89 958	25,54%
9	Rwanda	4 173	1,18%
10	Sénégal	51 034	14,49%
11	Tchad	6 241	1,77%
12	Togo	37 973	10,78%
13	Autres	17 672	5,02%
	Total	352 271	100,00%

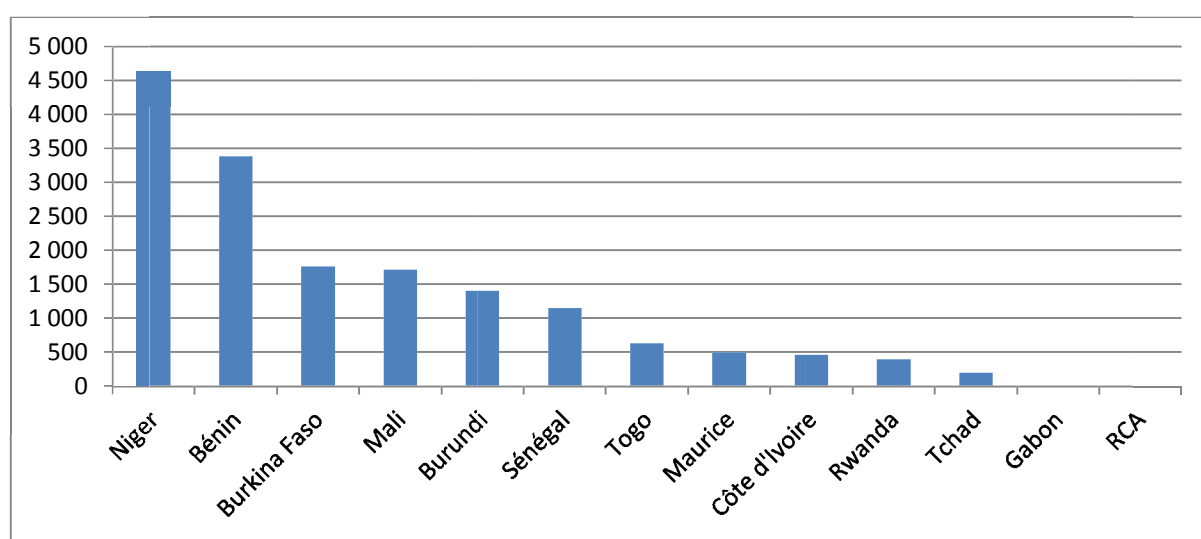


2.2. Bonification de taux d'intérêt

En 2015, le FSA n'a procédé à aucune intervention en bonification de taux d'intérêt. En conséquence, le cumul des bonifications accordées par le FSA au 31 décembre 2015 est resté inchangé par rapport à la situation du 31 décembre 2014, soit 16 165 millions FCFA en faveur de 86 projets répartis dans 11 Etats membres. Ces bonifications ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 262,07 milliards de FCFA.

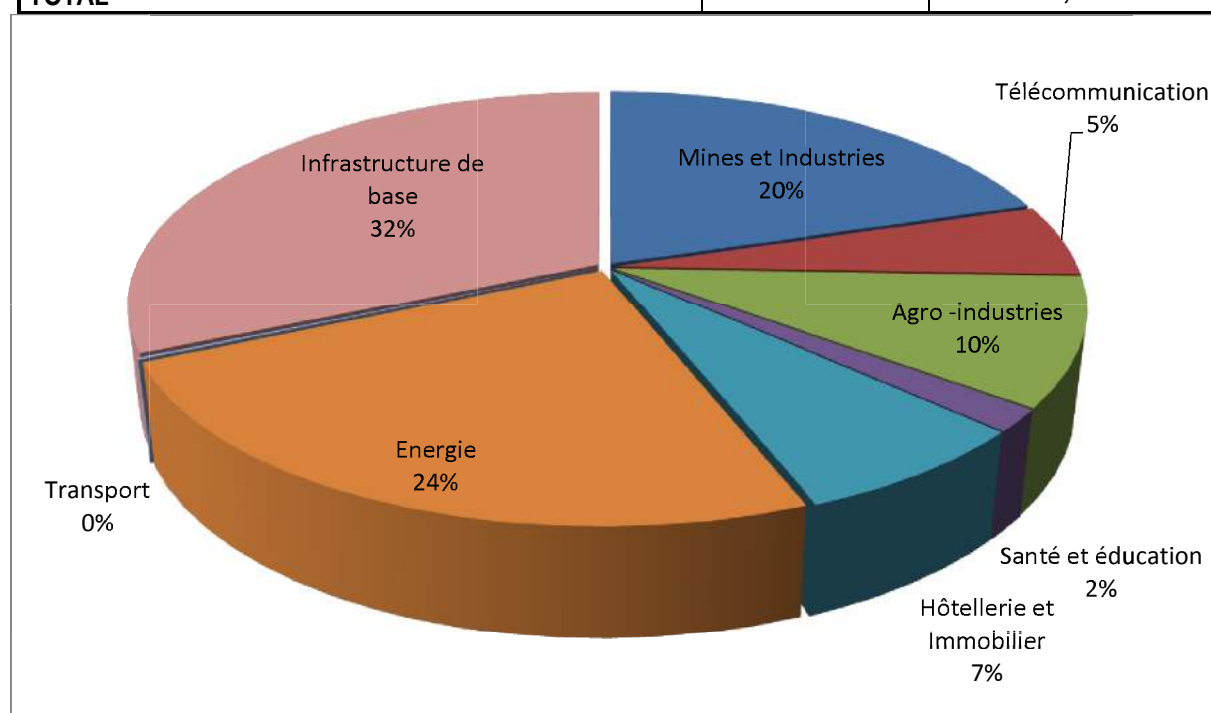
Ces interventions en bonifications de taux d'intérêt sont réparties comme suit par état membre (en millions de francs CFA) :

Etat Bénéficiaire	Montant	% par pays
Bénin	3 381	20,91%
Burkina Faso	1 758	10,87%
Burundi	1 402	8,67%
Gabon	0	0,00%
Mali	1 711	10,58%
Maurice	487	3,01%
Niger	4 635	28,68%
Centrafrique	0	0,00%
Côte d'Ivoire	449	2,78%
Rwanda	390	2,41%
Sénégal	1 142	7,06%
Tchad	188	1,16%
Togo	624	3,86%
TOTAL	16 165	100,00%



Répartition par secteur d'activité

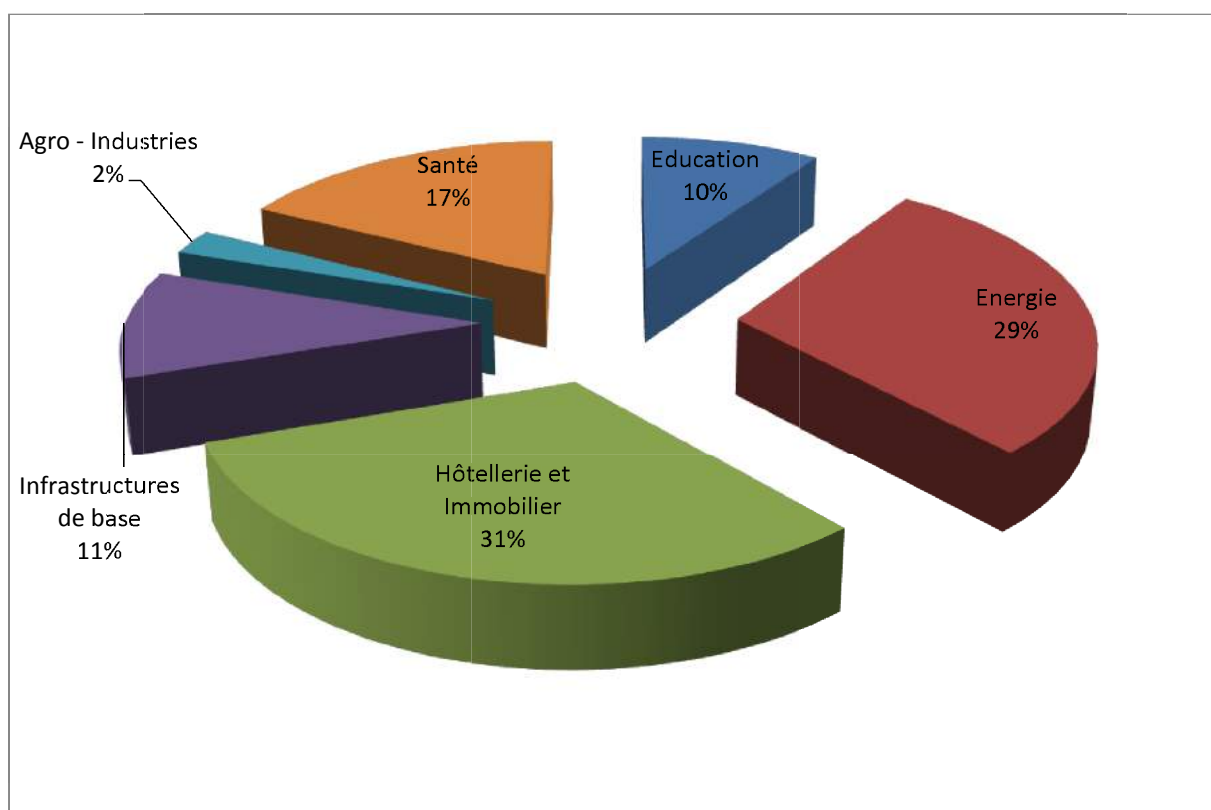
Secteurs	Montant	Pourcentage
Mines et Industries	3 261	20,17%
Télécommunications	876	5,42%
Agro -industries	1 571	9,72%
Santé et éducation	269	1,66%
Hôtellerie et Immobilier	1 155	7,15%
Energie	3 901	24,13%
Transport	23	0,14%
Infrastructure de base	5 110	31,61%
TOTAL	16 165	100,00%



2.3. Allongement de durée de prêt

Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des refinancements pour allongement de durée de prêt accordés par le Fonds s'élevé à 3 211 602 222 FCFA. Ces interventions ont facilité des financements de projets pour un montant total de 23 454 820 558 FCFA, dans les Etats membres suivants : Burkina Faso, Burundi, Niger, Rwanda et Sénégal. Les opérations y relatives ont concerné les secteurs suivants (montants en millions de francs CFA):

Secteurs (millions de FCFA)	Montant Financement	Montant ADP	Pourcentage Intervention	Pourcentage Secteur
Education	827	305	36,9%	9,5%
Energie	13 905	932	6,7%	29,0%
Hôtellerie et Immobilier	2 295	1 001	43,6%	31,2%
Infrastructures de base	5 050	337	6,7%	10,5%
Agro - Industries	265	80	30,2%	2,5%
Santé	1 113	556	50,0%	17,3%
Total	23 455	3 212		100%



3. SITUATION DU PORTEFEUILLE DES ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 2015

Rappelons que par résolution n°225/SEP/CD73 en date du 28 juin 2007, le FSA a institué un système de cotation du portefeuille de ses engagements dans le but de renforcer son dispositif de suivi des risques couverts. La résolution n°225 a par la suite été complétée le 06 mai 2009 par une nouvelle résolution (portant le numéro 293/CD77) aux termes de laquelle la périodicité annuelle a été arrêtée. Il convient de souligner que les critères retenus dans l'appréciation du niveau d'exposition du portefeuille

concernent quatre catégories d'indicateurs, à savoir des indicateurs de performance financière, des indicateurs historiques, des indicateurs d'avenir et des indicateurs de sauvegarde. En sus de ces indicateurs, d'autres considérations généralement qualitatives sont prises en compte pour dégager la meilleure appréciation possible de la qualité de chaque risque se trouvant dans le portefeuille des engagements du FSA. A l'issue du processus de cotation, les différents projets sont classés, suivant les

résultats trouvés, dans les catégories de risques ci-après :

- A = Bon risque
- B = Risque modéré,
- C = Risque élevé,

D = Risque très élevé.

Ces différentes catégories connaissent en leur sein d'autres subdivisions telles qu'indiquées au tableau ci-après:

Note obtenue par le projet	Niveau du risque	Situation du projet	Catégorie
Note \geq 95%	1	Excellente	A+
85% \leq Note < 95%	2	Très bonne	A
75% \leq Note < 85%	3	Bonne	B+
65% \leq Note < 75%	4	Correct	B
55% \leq Note < 65%	5	Acceptable	C+
50% \leq Note < 55%	6	Situation limite	C
40 \leq Note < 50%	7	Situation appelant une attention spéciale	D+
30 \leq Note < 40%	8	Situation préoccupante	D
20 \leq Note < 30%	9	Douteuse	D-
0 \leq Note < 20%	10	Créance irrécouvrable sinon que par le produit de la liquidation	D--

Au 31 décembre 2015, la cotation du portefeuille du FSA a concerné des dossiers totalisant un encours réel global de 44.391.391.727 FCFA, dont 44.172.493.032 FCFA en garantie et 218.898.694 FCFA en refinancement pour allongement de durée de prêt. Il ressort des résultats de cette cotation les constatations suivantes :

- les dossiers côtés A totalisent un encours de 6.425.322.017 FCFA, soit 14% de l'encours global. Il s'agit de quatre (4) projets sur un total de cinquante un (51) projets ayant fait l'objet de cotation ;
- les dossiers côtés B totalisent un encours de 20.969.231.965 FCFA, soit 47% de l'encours global. En termes de nombre, ils totalisent 28 projets sur le total de cinquante un (51) évoqué précédemment ;

- les dossiers ayant une cotation C totalisent un encours de 7.776.535.458 FCFA, soit 18% de l'encours global. Treize (13) projets se sont vus attribués cette note ;
- les projets côtés D totalisent un encours de 9.220.302.287 FCFA, soit 21% de l'encours global. Il s'agit de six (6) projets d'investissement qui se retrouvent dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'hôtellerie.

Les dossiers des catégories A et B qui sont des "bons risques" représentent cumulativement 61% du portefeuille objet de la cotation. Sur les trois dernières années, la proportion de chaque catégorie de dossiers par rapport à l'encours du portefeuille figure dans le tableau ci-après :

	2013	2014	2 015
A	3%	12%	14%
B	64%	52%	47%
C	16%	21%	18%
D	17%	15%	21%

On note que le portefeuille côté A s'est apprécié dans le temps. Ce qui n'est pas le cas pour la proportion des projets en catégorie B qui a régressé sur la période, en raison de la dégradation observée sur certains risques. C'est cette dégradation qui explique l'augmentation de la proportion des

dossiers classés dans les catégories C et D, étant entendu que certains dossiers y sont classés essentiellement pour faute d'accès par le Fonds à une information fiable sur la situation réelle financière et opérationnelle des projets concernés.

4. AUTRES ACTIVITES OPERATIONNELLES

Les autres activités touchant les aspects opérationnels du Fonds en 2015 ont essentiellement concerné :

- L'organisation des missions de prospection et de promotion du FSA dans les Etats membres suivants : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Tchad et le Burkina Faso. Ces missions ont permis de nouer des relations avec certains opérateurs économiques et certaines structures nationales de ces Etats et ainsi, de poser les jalons pour le renforcement des relations avec d'autres acteurs économiques;
- La contribution à la réalisation du Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2016-2020 ;
- Le développement du réseau commercial du Fonds à travers la signature de contrats d'apporteurs d'affaires avec des consultants et / ou des bureaux d'études de certains pays membres ;
- le renforcement de la coopération avec des institutions financières et structures ressources, renforcement qui a été illustré par la signature

de contrats de partenariats avec plusieurs structures dont l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE) ; la Société de Gestion et d'Intermédiation BNI Finance ; la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cote d'Ivoire (CCI - CI) ; l'African Millennium Investment Corporation (AMILCO-BENIN) et Export Trading Corporation SURETY SA.

- Enfin, les événements suivants ont caractérisé la vie opérationnelle du FSA en 2015:
 - l'élaboration du Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2016 – 2020 ainsi que du Plan d'Affaires de l'Institution pour la période 2016-2020 ;
 - la prise de service du nouveau Directeur Général du Fonds en la personne de Monsieur Ahmadou Abdoulaye DIALLO, ancien Ministre de l'économie, des investissements, du Commerce et de l'industrie de la République du Mali.

ACTIVITES ADMINISTRATIVES



1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

➤ Assemblée Générale

L'Assemblée Générale des Actionnaires au titre de l'exercice 2015, s'est réunie à Niamey (République du Niger) le 07 janvier 2016 en sa VIème session ordinaire. Cette session, tenue avec retard, a eu à statuer sur les points principaux suivants:

- o Approbation des comptes de l'exercice 2014 et affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- o Présentation par le Conseil d'Administration des résultats de l'audit général du Fonds et du plan d'actions issu des recommandations de l'audit général;
- o Examen et approbation du Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) et du Plan d'Affaires pour la période 2016-2020.

➤ Conseil d'Administration

Au titre des activités du Conseil d'Administration, celui-ci a, au cours de l'exercice 2015, tenu quatre sessions dont deux (2) sessions ordinaires et deux (2) sessions extraordinaires.

- i. La IIème session extraordinaire tenue à Niamey les 12 et 13 février 2015 a été consacrée à l'adoption du budget de l'exercice 2015 et à l'approbation des demandes de garantie en faveur des projets au Niger et au Rwanda.
- ii. La XIIème session ordinaire s'est tenue à Niamey les 14 et 15 mai 2015. Cette session a statué entre autres sur les points suivants :
 - L'examen du rapport d'exécution du budget de l'exercice 2014,
 - L'arrêté des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2014,
 - L'examen du rapport de fin de mandat du Directeur Général.

Elle a également porté sur l'approbation des demandes de garantie de trois (3) projets au Burundi, au Mali et au Togo ainsi qu'une demande de refinancement pour allongement de durée de prêt au Rwanda.

iii. La IIIème session extraordinaire du Conseil d'Administration s'est tenue les 30 et 31 octobre 2015 à Niamey. Au cours de cette session, le Conseil d'Administration a eu à examiner et à approuver entre autres :

- le Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme et le Plan d'Affaires de l'Institution pour la période 2016-2020 ;
- l'arrêté des comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2014.

Les demandes d'interventions inscrites à l'ordre du jour de cette session ont porté sur quatre (4) dossiers d'intervention en garantie en couverture des projets d'investissement au Burundi, au Niger et au Togo.

Le Conseil d'Administration a eu également à procéder à l'interview des candidats sélectionnés dans le cadre du recrutement du nouveau Directeur Général du Fonds. A l'issue de cette séance d'interview, le Conseil d'Administration a retenu Monsieur Ahmadou Abdoulaye DIALLO comme nouveau Directeur Général du Fonds de Solidarité Africain, pour un mandat de cinq (5) ans.

iv. La XIIIème session ordinaire du Conseil d'Administration s'est tenue les 10 et 11 décembre 2015 à Niamey en République du Niger et a été consacrée entre autres à l'examen et à l'approbation du budget de l'exercice 2016 et aux plan d'actions et dispositif de suivi-évaluation du Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) et du Plan d'Affaires pour la période 2016-2020.

L'autre point majeur de décision de cette session est l'adoption de la nouvelle organisation interne du Fonds, induisant un organigramme constitué des entités ci-après :

- Direction de l'Administration Générale (DAG):
 - Sous-direction des Ressources Humaines,
 - Sous-direction des Moyens Généraux.
 - Direction des Affaires Juridiques, des Risques et du Suivi des Engagements (DAJRSE) :
 - Sous-direction des Affaires Juridiques ;
 - Sous-direction des Risques et du Suivi des Engagements.

- Direction des Opérations (DOP) :
- Sous-direction Analyse et Evaluation des Projets,
- Sous-direction Etudes, documentation et Veille,
- Sous-direction Représentations Régionales, Coopération et Suivi des Partenariats.
- Direction des Finances et de la Comptabilité (DFC) :
- Sous-direction Trésorerie,
- Sous-direction Comptabilité.
- Direction du Contrôle de Gestion et du Système d'Information (DCG&SI) :
- Sous-direction Contrôle de Gestion,
- Sous-direction Système d'Information.
- Direction de l'Audit et du Contrôle Interne (DACI) :
- Sous-direction Audit Interne,
- Sous-direction Contrôle Interne.
- Cellule Communications et Marketing,
- Conseiller du Directeur Général.

Cette session a également examiné et approuvé quatre (4) dossiers de demande d'intervention en garantie et en refinancement, pour des projets au Mali, au Sénégal et au Togo.

Outre les sessions ordinaires et extraordinaires, le Conseil d'Administration a été saisi en Consultation à domicile en avril 2015 pour statuer sur le contentieux opposant l'Institution à la Bank Austria (Vienne, Autriche) dans la gestion du Fonds PRIMEO.

Par ailleurs, dans le but d'accélérer l'approbation des dossiers d'interventions, le Conseil d'Administration a mis en place, par résolution N° 497/CA/11/2014, un Comité Supérieur des Interventions, composé des Administrateurs du FSA pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger. La mission de ce Comité est de statuer sur les demandes d'intervention afin de limiter le recours aux Consultations à Domicile. Ce Comité s'est réuni successivement les 24 janvier, 18 avril et 08 août 2015 où il a eu à examiner et à approuver douze (12) demandes d'intervention en garantie et en allongement de durée de prêts.

Le Comité d'Audit, s'est de son côté réuni régulièrement, en prélude aux sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'Administration.

➤ Comités Internes

Le Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières du Fonds prévoit, sous l'autorité du Directeur Général, divers Comités notamment le Comité de Direction, le Comité d'Appel d'offres, le Comité d'Achat, le Comité des Projets et le Comité de Suivi des Engagements. Les réunions de ces Comités se sont régulièrement tenues dans le cadre de leurs attributions.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

➤ Situation du Personnel

Le nouveau Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration lors de sa 11^{ème} session extraordinaire des 30 et 31 octobre 2015, en la personne de Monsieur Ahmadou Abdoulaye DIALLO, a pris fonction le 02 novembre 2015.

Au titre des départs, l'exercice 2015 a été marqué par le départ de l'Institution de six (6) personnes :

- un Cadre supérieur,
- deux (2) agents de collaboration
- trois (3) agents d'exécution.

Pour ce qui est du cadre supérieur, il s'agissait du Directeur des Opérations (DOP) qui a sollicité un départ volontaire en vue de poursuivre d'autres projets personnels.

Pour les agents de collaboration, il s'agit pour le premier, du Comptable de la Direction des Finances et de la Comptabilité, admis à la retraite, après 35 ans de service. Pour le second, il s'agit de l'Assistante Administrative de la Direction des Affaires Générales (DAG), qui a repris le service en août 2015 à l'expiration de la période de sa mise en disponibilité et qui a sollicité un départ volontaire pour des raisons familiales, après une présence effective de plus de 7 ans.

Les agents d'exécution admis à la retraite sont le Chauffeur du Directeur Général et deux plantons, après respectivement plus de 18 ans, 31 ans et 34 ans de service.

Au titre des recrutements, l'effectif du Fonds s'est trouvé renforcé de deux (2) Comptables recrutés en juin 2015 et affectés, l'un à la Direction des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements (DAJSE) en qualité de Chargé du Suivi et l'autre à la Direction des Finances et de la Comptabilité.

Au 31 décembre 2015, l'effectif du personnel du Fonds s'établit à 28 personnes dont douze (12) cadres, sept (7) agents de maîtrise et neuf (9) agents d'exécution. Ce personnel est affecté dans les différentes directions ainsi qu'il suit :

Répartition	Cadres Supérieurs	Cadres	Agents de Maîtrise	Personnel d'Exécution	Total
Direction Générale	1	0	1	1	3
Direction de l'Administration Générale	1	1	1	8	11
Direction des Finances et de la Comptabilité	1	0	2	0	3
Direction des Opérations	3	1	1	0	5
Direction de l'Audit et du Contrôle Internes	1	1	0	0	2
Direction des Affaires Juridiques, des Risques et du Suivi des Engagements	2	0	2	0	4
Direction du Contrôle de Gestion et du Système d'Information	0	0	0	0	0
Communication et Marketing	0	0	0	0	0
TOTAL	9	3	7	9	28
Taux pourcentage de l'effectif	32,14%	10,71%	25,00%	32,14%	

A la suite de l'adoption du nouvel organigramme, un processus de recrutement de cadres supérieurs a été lancé en décembre 2015. Il s'agit :

- d'un Responsable de la Cellule Communication et Marketing,
- d'un Contrôleur de Gestion et du Système d'Information,
- d'un Analyste Risques,
- d'un Chargé d'Affaires.

L'aboutissement de ce processus de recrutement doit permettre de pourvoir aux postes vacants dans l'organigramme et accroître le taux d'encadrement.

- Perfectionnement et renforcement des Capacités

Le Fonds a poursuivi sa politique de revalorisation des compétences internes par la formation du Personnel. Au cours de l'exercice 2015, des Agents et Cadres de l'Institution ont participé aux séminaires et colloques ci-après :

- Séminaire organisé par le CAMPC sur le thème « Financement des projets : Partenariat Public-Privé », du 02 au 14 mars 2015 à Abidjan ;
- Participation au Forum International des Secrétaires et Assistantes de Direction, du 20 au 26 avril 2015 à Dakar ;
- Séminaire de Formation sur le thème : « Améliorer la performance d'un service financier et comptable » organisé par le CAMPC, du 17 au 30 mai 2015 à Abidjan ;
- Séminaire organisé conjointement par le CESAG, PROPARGO, GIABA et CEFEB sur les questions de gouvernance, gestion des risques et régulations, du 31 mai au 06 juin
- Séminaire de Formation sur le thème : « Comment mettre en place une performance organisationnelle avec son Manager », organisé du 16 au 24 août 2015 à Dakar ;

3. GESTION DU PATRIMOINE

Les efforts de réhabilitation du patrimoine immobilier du Fonds se sont poursuivis en 2015 tant au niveau du Siège que des immeubles de résidence.

Ainsi, d'importants travaux de rénovation ont été entrepris dans les deux résidences afin leur conférer un meilleur état d'habitabilité pour l'intégration du nouveau Directeur Général, d'une part, et permettre la remise en bail à compter de janvier 2016 de la seconde résidence, d'autre part.

Par ailleurs, il a été procédé à l'inventaire physique des biens de l'Institution. Les résultats de ce travail ont permis de vérifier l'effectivité de l'affectation des biens du Fonds et d'appréhender le niveau du besoin de renouvellement et de déclassement de certains biens.

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2015



Le bilan et le compte de résultat détaillés tels qu'arrêtés au 31/12/2015 se présentent ainsi qu'il suit :

1. BILAN AU 31/12/2015

ACTIF	MONTANTS BRUTS	AMORTS ET PROVISIONS	MONTANTS NETS		Variation en	
			31/12/2015	31/12/2014	valeur	%
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES	11 125 549 859	5 926 718	11 119 623 141	7 707 787 168	3 411 835 973	44,26
- Caisse	357 736		357 736	846 623	-488 887	-57,75
- Avoirs en Banques	283 899 585		283 899 585	396 560 576	-112 660 991	-28,41
- Dépôts à terme constitués	7 150 000 000		7 150 000 000	4 031 430 000	3 118 570 000	77,36
- Dépôts à terme FSB	3 158 911 131		3 158 911 131	2 752 495 280	406 415 851	
- Autres dépôts constitués	526 454 689	0	526 454 689	526 454 689	0	0,00
- Autres sommes /établissements de crédit	5 926 718	5 926 718	0	0	0	
CREANCES AVEC LA CLIENTELE	13 276 811 268	12 743 344 603	533 466 665	1 184 249 992	-650 783 327	-54,95
Créances saines	396 482 998	0	396 482 998	299 557 511	96 925 487	32,36
- Prêts au personnel	183 078 073		183 078 073	157 401 731	25 676 342	16,31
- Créances sur allongement de durée des prêts	213 404 925	0	213 404 925	142 155 780	71 249 145	50,12
Créances en souffrance	12 880 328 270	12 743 344 603	136 983 667	884 692 481	-747 708 814	-84,52
- Créances douteuses, litigieuses et Contentieuses	7 535 217 332	7 398 233 665	136 983 667	867 042 950	-730 059 283	-84,20
- Intérêts sur créances douteuses, litigieuses ou Contentieuses	3 801 288 696	3 801 288 696	0	17 649 531	-17 649 531	
- Créances-garantie appelées non payées	1 543 822 242	1 543 822 242	0	0	0	
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	7 178 909 372	5 983 780 867	1 195 128 505	1 748 692 279	-553 563 774	-31,66
- Obligations	162 440 000	0	162 440 000	356 150 000	-193 710 000	-54,39
- Titres de placement	5 935 929 689	5 935 929 689	0	496 529 931	-496 529 931	-100,00
Sous total débiteurs divers	124 952 519	47 851 178	77 101 341	26 998 534	50 102 807	185,58
- Débiteurs divers	124 952 519	47 851 178	77 101 341	26 998 534	50 102 807	185,58
Sous total comptes d'ordres et divers	955 587 164	0	955 587 164	869 013 814	86 573 350	9,96
- Compte de recouvrement	210 323 384		210 323 384	235 438 338	-25 114 954	-10,67
- Compte d'attente actif	92 867 543		92 867 543	36 386 399	56 481 144	155,23
- Charges à répartir /participation FSA au FSB	500 000 000		500 000 000	500 000 000	0	0,00
- Comptes de régularisation actifs	152 396 237		152 396 237	97 189 077	55 207 160	
VALEURS IMMOBILISEES	7 426 683 021	1 779 138 922	5 647 544 099	5 719 304 227	576 989 872	10,09
Sous total immobilisations financières	1 803 805 500	0	1 803 805 500	1 803 805 500	0	
- Titres de participation	1 799 000 000		1 799 000 000	1 799 000 000	0	0,00
- Dépôts et cautionnements	4 805 500		4 805 500	4 805 500	0	0,00
Sous total immobilisations d'exploitation	5 622 877 521	1 779 138 922	3 843 738 599	3 266 748 727	576 989 872	17,66
- Immobilisations d'exploit. en cours	6 477 620	0	6 477 620	6 477 620	0	0,00
- Immobilisations d'exploitation incorporelles	159 141 900	158 123 973	1 017 927	1 108 065	-90 138	-8,13
- Immobilisations d'exploitation corporelles	4 508 579 837	1 487 277 610	3 021 302 227	3 092 693 217	-71 390 990	-2,31
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	2 296 606	2 296 606	0	0	0	
- Immobilisations hors exploitation corporelles	297 631 558	131 440 733	166 190 825	166 469 825	-279 000	-0,17
Sous total immobilisations acquises par réalisation garantie	648 750 000	0	648 750 000	648 750 000	0	
- Immobilisations acquises par réalisation de garantie	648 750 000	0	648 750 000	648 750 000	0	
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	3 665 616 500	0	3 665 616 500	4 818 407 818	-1 152 791 318	-23,92
- Actionnaires, capital appelé non libéré	3 665 616 500	0	3 665 616 500	4 818 407 818	-1 152 791 318	-23,92
TOTAL	42 673 570 020	20 512 191 110	22 161 378 910	21 178 441 484	982 937 426	4,64

PASSIF	MONTANTS NETS		Variation en	
	31/12/2015	31/12/2014	valeur	%
DETTES INTERBANCAIRES	0	0	0	
- Découverts bancaires	0	0	0	
- Dépôts de garantie reçus	0	0	0	
- Emprunts à court terme	0	0	0	
DETTES- APPEL DE GARANTIE NON PAYE	1 543 822 242	1 374 920 418	168 901 824	12,28
- Contrepartie Créance-Garanties appelée non payées	1 543 822 242	1 374 920 418	168 901 824	
OPERATIONS DIVERSES	3 958 737 405	3 391 416 339	567 321 066	16,73
			0	
Sous total créiteurs divers	277 885 963	221 699 459	56 186 504	25,34
- Créiteurs divers	277 885 963	221 699 459	56 186 504	25,34
Sous total comptes d'ordre et divers	3 680 851 442	3 169 716 880	511 134 562	16,13
			0	
- Compte d'attente passif	3 556 925 652	3 082 349 370	474 576 282	15,40
- Compte de régularisation passif	123 925 790	87 367 510	36 558 280	41,84
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 624 804 997	1 856 919 997	-232 115 000	-12,50
- Subvention d'investissement sur immobilisations	1 624 804 997	1 856 919 997	-232 115 000	-12,50
RESERVES ENGAGEES	1 709 524 114	1 806 242 578	-96 718 464	-5,35
- Réserves engagées aux bonifications	1 709 524 114	1 806 242 578	-96 718 464	-5,35
			0	
RESERVES AFFECTEES	79 683 368	79 683 368	0	0,00
- Réserves affectées aux bonifications	79 683 368	79 683 368	0	0,00
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	1 301 119 531	1 301 119 531	0	0,00
- Provisions pour risques généraux	1 301 119 531	1 301 119 531	0	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	334 760 659	538 242 435	-203 481 776	-37,80
- Provisions pour charges de retraite	334 760 659	538 242 435	-203 481 776	-37,80
RESERVES DISPONIBLES	2 376 405 387	2 376 405 387	0	0,00
- Réserves libres	2 376 405 387	2 376 405 387	0	0,00
			0	
ECART DE REEVALUATION	139 154 035	139 154 035	0	0,00
- Ecart de réévaluation	139 154 035	139 154 035	0	0,00
			0	
CAPITAL	21 939 000 000	21 939 000 000	0	0,00
- Capital appelé libéré	18 273 383 500	17 120 592 182	1 152 791 318	6,73
- Capital appelé non libéré	3 665 616 500	4 818 407 818	-1 152 791 318	-23,92
APPORTS POUR DOTATION FSB	2 980 083 252	2 646 749 918	333 333 334	
- Compte des dotations pour Fonds Spécial de Bonification	2 980 083 252	2 646 749 918	333 333 334	
REPORT A NOUVEAU	-16 271 412 520	-12 979 537 255	-3 291 875 265	25,36
			0	
- Report à nouveau débiteur	-16 271 412 520	-12 979 537 255	-3 291 875 265	25,36
RESULTAT NET	445 696 442	-3 291 875 265	3 737 571 707	113,54
- Résultat de l'exercice	445 696 442	-3 291 875 265		
TOTAL	22 161 378 910	21 178 441 484	982 937 426	4,64

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2015

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2015	variations en valeur	
			absolue	relative
Produits sur opérations financières	305 311 117	352 437 471	47 126 354	15,44
* Produits sur opérations de trésorerie	267 064 235	325 385 593	58 321 358	21,84
* Produits sur opérations titres	33 980 118	21 086 206	-12 893 912	-37,95
* Gains de change	4 266 764	5 965 672	1 698 908	39,82
Charges sur opérations financières	16 582 032	4 166 107	-12 415 925	-74,88
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	13 699 105	0	-13 699 105	-100,00
* Charges sur opérations sur titres	1 835 915	1 221 528	-614 387	-33,46
* Pertes de change	373 927	2 578 804	2 204 877	589,65
* Charges sur prestations de services financiers	673 085	365 775	-307 310	-45,66
* Autres charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0,00
RESULTAT FINANCIER	288 729 085	348 271 364	59 542 279	20,62
Produits opérationnels	1 352 626 194	1 535 563 573	182 937 379	13,52
* Intérêts sur avals mis en jeu	532 634 525	530 802 382	-1 832 143	-0,34
* Intérêts sur prêts au personnel	4 664 399	4 819 178	154 779	3,32
* Intérêts sur allongements de durée de prêts	7 775 277	15 196 323	7 421 046	95,44
* Dividendes/titres de participation	15 000 000	27 766 835	12 766 835	0,00
* Commissions d'aval	575 040 518	631 004 323	55 963 805	9,73
* Commissions d'engagement	48 872 489	185 670 137	136 797 648	279,91
* Commissions /bonifications	0	0	0	0,00
* Rémunération sur gestion FSB	84 362 939	101 803 475	17 440 536	0,00
* Autres produits d'exploitation dont produits sur arrangement	84 276 047	38 500 000	-45 776 047	-54,32
* Recettes diverses	0	920	920	
Frais généraux d'exploitation	1 221 186 530	1 478 678 735	257 492 205	21,09
* Frais du personnel	597 469 753	622 993 341	25 523 588	4,27
* Autres frais généraux (frais du CA et de l'AG compris)	623 716 777	855 685 394	231 968 617	37,19
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	420 168 749	405 156 202	-15 012 547	-3,57
Reprises des provisions	176 180 411	1 344 764 356	1 168 583 945	663,29
* Reprises des provisions sur créances en souffrance	73 026 581	634 766 219	561 739 638	
* Excédent de Reprises sur dotations provisions pour dépréciations des titres de placements	103 153 830	707 597 050	604 443 220	585,96
* Reprises des provisions pour risques et charges	0	2 401 087	2 401 087	0,00
* Reprises des provisions pour risques généraux	0	0	0	0,00
* Reprises des amortissements	0	0	0	0,00
Dotations aux amortissements	79 836 781	84 046 214	4 209 433	5,27
* Dotations aux amortissements	79 836 781	84 046 214	4 209 433	5,27
Dotations aux provisions	3 967 414 266	1 400 030 319	-2 567 383 947	-64,71
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	2 947 917 107	1 277 906 107	-1 670 011 000	-56,65
* Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	714 238 779	0	-714 238 779	-100,00
* Dotations aux provisions pour charges et risques	69 271 686	122 124 212	52 852 526	76,30
* Dotations aux provisions pour risques généraux	235 986 694	0	-235 986 694	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0	
* Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 450 901 887	265 844 025	3 716 745 912	107,70
Produits et profits exceptionnels	262 398 503	271 173 663	8 775 160	3,34
* Produits et profits exceptionnels	233 153 526	232 115 000	-1 038 526	0,00
* Produits et profits sur exercices antérieurs	29 244 977	39 058 663	9 813 686	33,56
Charges exceptionnelles	103 371 881	91 321 246	-12 050 635	-11,66
* Pertes exceptionnelles	5 732 166	0	-5 732 166	
* Pertes sur exercices antérieurs	97 639 715	91 321 246	-6 318 469	-6,47
RESULTAT EXCEPTIONNEL	159 026 622	179 852 417	20 825 795	13,10
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-3 291 875 265	445 696 442	3 737 571 707	113,54

2. SYNTHÈSE DES COMPTES DU FSA CLOS AU 31 / 12 / 2015

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 clôturent le 37^{ème} exercice social du Fonds de Solidarité Africain. Cet exercice se clôture avec un total de bilan de 22.161.378.910 FCFA contre 21.178.441.484 FCFA l'exercice précédent, soit une hausse de 4,64%, et un résultat net bénéficiaire de 445.696.442 FCFA contre un déficit de 3.291.875.265 FCFA à fin 2014.

Le résultat bénéficiaire est dû principalement d'une part, aux reprises des provisions enregistrées sur les créances (634.766.219 FCFA), sur les titres de placement (707.597.050 FCFA) plus importantes que les dotations additionnelles enregistrées sur les créances nées des appels de garanties (349.584.950 FCFA) et sur les commissions (397.518.775 FCFA) et d'autre part, à l'enregistrement en produit de la quote-part 2015 de la subvention d'investissement (232.153.526 FCFA).

D'une année à l'autre, les produits opérationnels passent de 1.352.626.194 FCFA à 1.535.563.573 FCFA (+13,52%) et les produits financiers de 305.311.117 FCFA à 352.437.471 FCFA (+15,44%) tandis que les frais généraux d'exploitation ressortent à 1.478.678.735 FCFA en 2015 contre 1.221.186.530 FCFA une année auparavant (soit +21,09%). Il ressort que, tout comme en 2014, les produits opérationnels en 2015 couvrent entièrement les frais généraux d'exploitation.

Le produit net bancaire qui était de 1.272.976.127 FCFA en 2014 passe à 1.382.843.176 FCFA en 2015, soit une augmentation de 109.867.049 FCFA. Avec des charges d'exploitation (incluant les dotations aux amortissements pour 84.046.214 FCFA et les dotations aux provisions pour départ à la retraite pour 44.344.631 FCFA) qui totalisent un montant de 1.607.069.580 FCFA, il en ressort un coefficient d'exploitation de 1,16 (pour une norme maximale de 1) contre 1,08 en 2014. Ce niveau de coefficient d'exploitation veut dire que la richesse créée n'a pas permis de couvrir les charges d'exploitation.

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2015 ressort positif pour un montant de 405.156.202 FCFA. Il accuse une baisse de 15.012.547 FCFA par rapport à son niveau de 2014 où il était à 420.168.749 FCFA, soit -3,57%.

Le résultat d'exploitation, après la prise en compte des dotations et des reprises d'amortissements et de provisions, ressort bénéficiaire de 265.844.025 FCFA. Il était de -3.450.901.887 FCFA, soit une amélioration de 3.716.745.912 FCFA. Comme indiqué ci-dessus, ce résultat positif s'explique par les reprises des provisions plus importantes que les dotations de l'exercice contrairement à l'année 2014.

Le résultat exceptionnel provenant des produits, charges et profits exceptionnels s'établit à 179.852.417 FCFA contre un résultat exceptionnel de 159.026.622 FCFA une année auparavant, soit une amélioration de 20.825.795 FCFA. Le niveau du résultat exceptionnel s'explique par la comptabilisation en produits de la quote-part 2015 de la subvention d'investissement (FCFA 232.115.000) suivant le tableau d'amortissement de cette subvention issue de la réévaluation des immeubles effectuée en 2012.

S'agissant de la structure du bilan, l'actif se compose des valeurs réalisables et disponibles pour 12.848.218.311 FCFA (57,98 %), des valeurs immobilisées pour 5.647.544.099 FCFA (25,48 %) et du capital souscrit non libéré pour 3.665.616.500 FCFA (16,54%). Quant au passif, il se compose des dettes à court, moyen et long terme pour 5.837.320.306 FCFA (26,34%) et des fonds propres et quasi fonds propres pour 16.324.058.606 FCFA (73,66 %).

A l'actif du bilan

- Les valeurs réalisables et disponibles sont composées des opérations de trésorerie et opérations interbancaires, des créances sur la clientèle, des opérations sur titres et opérations diverses.

L'encours des opérations de trésorerie passe de 7.707.787.168 FCFA au 31/12/2014 à 11.119.623.141 FCFA au 31/12/2015, soit une augmentation de 3.411.835.973 FCFA en valeur absolue et de 44,26% en valeur relative. Cette amélioration de la trésorerie de l'institution s'explique principalement par l'effet conjugué :

- des encaissements : libération du capital (FCFA 1.152.791.318), libération sur le Fonds Spécial de Bonification (FCFA

333.333.333) et recouvrement en numéraire de créances nées des appels de garantie (FCFA 1.211.934.454);

- et des paiements effectués au titre de l'appel de garantie sur un dossier au Mali pour FCFA 180.683.126 au profit d'une banque locale.

Les opérations avec la clientèle, qui se composent des créances sur le personnel et sur les allongements de durée de prêts ainsi que du montant net des créances en souffrance nées des appels de garantie, passent de 1.184.249.992 FCFA au 31/12/2014 à 533.466.665 FCFA au 31/12/2015, soit une diminution nette de 650.783.327 FCFA (-54,95%). Cette diminution s'explique principalement par l'effet conjugué :

- du paiement reçu de l'échéance 2013 sur une créance née d'un appel de garantie concernant un projet au Sénégal (1.176.635.392 FCFA) ;
- du règlement de l'appel de garantie effectué sur un projet au Mali (180.683.126 FCFA) et des décaissements sur les allongements de durée de prêts (103.340.869 FCFA) notamment sur des projets hôteliers au Niger et au Burundi.

L'encours des opérations diverses passe de 1.748.692.279 FCFA au 31/12/2014 à 1.195.128.505 FCFA au 31/12/2015, soit une baisse nette de 553.563.774 FCFA (-31,66 %) due principalement aux éléments ci-après :

- la baisse du montant des obligations suite aux remboursements reçus (-193.710.000 FCFA);
- la baisse nette de 496.529.931 FCFA des titres de placement suite à la liquidation des titres détenus auprès de banques européennes.

Les valeurs immobilisées nettes passent de 5.719.304.227 FCFA en 2014 à 5.647.544.099 FCFA en 2015, soit une baisse nette de 71.760.128 FCFA (-1,25%).

Le capital appelé non libéré qui était de 4.818.407.818 FCFA au 31/12/2014 passe à 3.665.616.500 FCFA au 31/12/2015, soit une baisse de 1.152.791.318 FCFA (-23,92%) qui provient de la libération du capital effectuée au cours de l'exercice 2015 par le Burundi pour

138.791.318 FCFA et par la Côte d'Ivoire pour 1.014.000.000 FCFA.

Au passif du bilan

Les "dettes" sur appels de garantie non payés totalisent un montant de 1.543.822.242 FCFA contre 1.374.920.418 FCFA en 2014, soit une hausse nette de 168.901.824 FCFA (+12,28%) qui s'explique par l'effet conjugué de l'enregistrement des appels de garantie pour un total de 349.584.950 FCFA et de paiement des appels de garantie pour 180.683.126 FCFA.

Le solde des opérations diverses passe de 3.391.416.339 FCFA au 31/12/2014 à 3.958.737.405 FCFA au 31/12/2015, soit une hausse nette de 567.321.066 FCFA (+16,73%). Ce solde au 31/12/2015 comporte les créditeurs divers pour 277.885.963 FCFA, le compte de régularisation passif pour 36.558.280 FCFA et des passifs divers à régler pour 3.556.925.652 FCFA dont le plus important est la quote-part du capital anciennement détenue par la France au capital du FSA.

Les provisions pour charges de retraite passent de 538.242.435 FCFA au 31/12/2014 à 334.760.659 FCFA au 31/12/2015, soit une baisse nette de 203.481.776 FCFA (-37,80%). Cette baisse s'explique par le paiement des indemnités à six (6) agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à deux départs négociés et aux indemnités de fin de mandat du Directeur Général.

Les fonds propres et quasi-fonds propres totalisent un montant de 16.324.058.606 FCFA au 31/12/2015 contre 15.873.862.294 FCFA au 31/12/2014, soit une hausse nette de 450.196.312 FCFA (2,84%).

S'agissant des fonds propres effectifs, ils s'établissent à 12.158.442.106 FCFA contre 10.555.454.476 FCFA, soit une hausse de 1.602.987.630 FCFA (15,19 %) du fait des libérations du capital (1.152 millions) et des contributions au Fonds Spécial de Bonification (333 millions) ainsi que du résultat bénéficiaire enregistré (446 millions). Ces fonds propres effectifs se composent de 8.824.897.995 FCFA de fonds propres effectifs de base et 3.334.329.111 FCFA de fonds propres complémentaires

Au 31/12/2015, les engagements globaux en hors bilan du FSA s'établissent à 55.683.484.672 FCFA dont 53.246.918.833 FCFA en garantie (principal et intérêts) et 2.436.565.839 en allongement de durée de prêts. Les engagements en garantie se distinguent en engagements réels (garanties portant

sur des crédits effectivement décaissés) pour 44.066.712.861 FCFA et en engagements virtuels (garanties dont les conventions sont signées mais dont les prêts ne sont pas encore décaissés) pour 9.180.205.972 FCFA.

3. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FCA-FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT
61, RUE DES SORKHOS
BP. 7 - NIAMEY
NIGER

MAZARS SENEGAL
14, Bd DJILY MBAYE
BP 22 440 DAKAR
SÉNÉGAL

FSA
Rapport Général
Exercice clos le 31
décembre 2015

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE F.S.A

Siège social: 617, Avenue du Président Karl Carstens
BP : 382 - Niamey
Niger

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers – Exercice clos le 31 décembre 2015

DESTINATAIRES : Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des états financiers du Fonds de Solidarité Africain (F.S.A) comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par les statuts ;
- le contrôle de la réglementation prudentielle.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 02 mai 2016. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- *Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers*

La Direction Générale du FSA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux règles et principes comptables du Fonds de Solidarité Africain. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi

que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

▪ *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

▪ *Opinion*

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de FSA à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Sans remettre en cause, l'opinion exprimée ci-avant, nous tenons à attirer votre attention sur les points 3.7 et 3.10 des notes aux états financiers respectivement relatifs à la situation financière difficile que traverse le Fonds et à l'exposition globale de risque d'appels de garantie au regard des dossiers sensibles pour un montant total de 18 328 millions FCFA.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par les statuts.

A l'exception de l'incidence des faits ci-dessus exprimés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers du FSA au 31 décembre 2015.

Nous vous informons que la part du capital restant à libérer par les Etats souscripteurs s'élève à 3 666 millions FCFA au 31 décembre 2015.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 35 des statuts du Fonds, tout membre n'ayant pas libéré ses actions appelées est privé de l'exercice de son droit de vote jusqu'à la régularisation de sa situation vis-à-vis du Fonds ; l'article 28 des mêmes statuts stipule que tout retard dans le versement de la souscription par un Etat membre entraîne l'inéligibilité de cet Etat aux concours du Fonds.

III. RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE

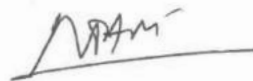
Nous avons procédé aux vérifications spécifiques relatives au respect par le FSA des règles prudentielles définies par le Conseil d'Administration et le CREPMF.

Il ressort de nos travaux que le FSA ne respecte pas le ratio d'exposition par contrepartie tel que défini par le CREPMF et le Conseil d'Administration ; en effet les dossiers ORAGROUP et CEMENTS DU GOLFE dépassent la norme fixée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

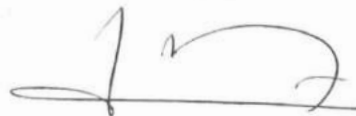
Les Commissaires aux Comptes

FCA - FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT

MAZARS SÉNÉGAL



Nouhou Tari
Associé - Gérant



Taïbou MBAYE
Associé

Niamey et Dakar, le 23 mai 2016

4. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

4.1. Approbation des états financiers de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le rapport de gestion ainsi que le bilan et le compte de résultat clos au 31 décembre 2015. Lesdits comptes font ressortir un total du bilan de vingt-deux milliards cent soixante-et-un millions trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent dix (22.161.378.910) FCFA, des engagements hors bilan signés de quarante-six milliards cinq cent trois millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent (46.503.278.700) FCFA et un résultat net bénéficiaire de quatre cent quarante-cinq millions six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-deux (445.696.442) FCFA.

4.2. Affectation du résultat net de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, après approbation des comptes clos au 31 décembre 2011, et sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2015, de quatre cent quarante-cinq millions six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-deux (445.696.442) FCFA comme suit :

1. Trois cent millions (300.000.000) FCFA en compte de dotation du Fonds Spécial de Bonification en régularisation des arriérés du FSA au titre des exercices 2013, 2014 et 2015. Ainsi, le montant total libéré par le FSA s'élève à huit cent millions (800.000.000) FCFA sur un total d'un (1) milliard à libérer ;
2. Cent quarante-cinq millions six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-deux (145.696.442) FCFA en report à nouveau.

4.3. Décharge aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds clos au 31 décembre 2015, après approbation desdits comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, donne décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat au titre de l'exercice 2015.

4.4. Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant approuvé le rapport du Conseil d'Administration sur les activités du Fonds au titre de l'exercice 2015 ainsi que les états financiers dudit exercice, donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2015.

5. NOTE SUR LES METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

5.1. Principes comptables généraux

Les comptes annuels du Fonds de Solidarité Africain (FSA), sont établis conformément aux normes et principes comptables généralement reconnus. Le Plan comptable, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inspire du plan comptable bancaire de l'UMOA.

5.2. Politique d'amortissement

Les immobilisations acquises par le Fonds font l'objet de dépréciation selon un plan d'amortissement.

Les amortissements pratiqués se font aux taux annuels suivants :

- Logiciel	50 %
- Matériel de bureau et de logement	25 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel roulant 4 roues et 2 roues	33,33 %
- Bâtiments	2 %
- Agencements et installations	33,33 %

5.3. Provision pour indemnités de départ à la retraite (art. 42 des Statuts du personnel)

Le Fonds constitue une pension pour retraite du personnel. Cette pension est égale à 1 mois de salaire par année de présence. A la clôture de chaque exercice, il est constitué une provision égale à 1/12ème des salaires versés dans l'année.

5.4. Pension complémentaire

Le Fonds participe à la constitution d'un fonds de pension complémentaire pour son personnel. La contribution annuelle à ce fonds est égale à 17,60 % du salaire brut annuel dont 1/3 à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur.

5.5. Portefeuille de titres de placement et obligations d'Etat et dépôts à terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds possède un portefeuille de titres de placement qui sont détenus à vue ou à très court terme (1 mois). Le Fonds possède également des obligations émises par des Etats membres ainsi que des dépôts à terme auprès de différentes banques commerciales. A chaque arrêté des comptes, il est procédé à une évaluation du portefeuille de placements aux cours de cotation des titres le jour de l'arrêté et les plus ou moins-values sont comptabilisées.

Les obligations d'Etat détenues sont enregistrées à leur valeur historique. A l'arrêté des comptes, seuls les intérêts courus non encaissés sont comptabilisés en « produits à recevoir »

5.6. Intérêts des placements échus et non encaissés à la fin de l'exercice

Les intérêts courus sur la trésorerie déposée sous forme de comptes bloqués rémunérés ou de titres obligataires non encaissés à la fin de l'exercice, sont comptabilisés en produits à recevoir jusqu'à l'encaissement effectif desdits produits.

5.7. Provisions pour risques généraux

Les provisions pour risques généraux sont des provisions destinées à couvrir les risques liés aux engagements hors bilan du FSA, considérés comme sains.

Les taux de provisionnement appliqués à ces engagements sont fixés en fonction des résultats de la cotation du portefeuille (résolution n° 225/SEP/CD 73 du 28 juin 2007) qui classe les engagements sains en cinq catégories (A, B, C et D) en fonction du degré de risque. Ce sont les suivants:

Catégorie du risque	Taux de provisionnement
A	2%
B	3%
C	4%
D	5%

5.8. Provisions spécifiques

Lorsqu'il est fait appel de la garantie du FSA, les sommes appelées et effectivement décaissées sont inscrites au débit du compte « créances en souffrance ». L'engagement est alors proportionnellement annulé dans la rubrique « Engagements hors bilan » et est inscrit à l'actif du bilan.

Pour les besoins de provisionnement, les « créances en souffrance » sont classifiées ainsi qu'il suit :

i) Créances douteuses

Les créances douteuses sont celles qui datent de moins de six (6) mois, correspondant à leur délai conventionnel de règlement.

ii) Créances litigieuses

Les créances litigieuses sont les créances ayant dépassé le délai conventionnel de règlement de six (6) mois mais dont la durée est inférieure à douze (12) mois.

iii) Créances contentieuses

Les créances contentieuses sont les créances ayant une durée supérieure à douze (12) mois.

iv) Créances courantes

Les créances douteuses, litigieuses ou contentieuses ci-dessus deviennent des créances courantes si elles font l'objet d'un accord de règlement conclu entre le débiteur et le FSA assorti d'un échéancier de remboursement et que le Fonds a l'intime conviction que l'échéancier sera respecté.

Les taux de provisionnement applicables aux différentes catégories de créances en souffrance sont

Catégorie du risque	Taux de provisionnement
A	2%
B	3%
C	4%
D	5%

Pour les créances devenues courantes, il est procédé ou non à la reprise partielle ou totale des provisions constituées en fonction de l'appréciation motivée des chances de recouvrement effectif de la créance.

Facteurs d'atténuation

Les facteurs d'atténuation ci-après sont pris en compte dans la constitution des provisions sur les créances en souffrance :

- o Pour les créances couvertes par une garantie de l'Etat et ses démembrements, la constitution de provisions est facultative. Le FSA pourrait procéder, sans obligation, à la constitution progressive de provisions, à hauteur de la créance, sur une durée ne pouvant excéder cinq ans, lorsqu'une inscription correspondante n'est pas effectuée dans le budget de l'Etat. Ces provisions pourront faire l'objet de re-preise dès qu'une inscription correspondante est effectuée au budget de l'Etat ;
- o Pour les créances couvertes par des sûretés réelles, la constitution de provisions est facultative au cours des deux (2) premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques au terme du troisième exercice et 100% au terme du

quatrième exercice. Les créances non couvertes par des sûretés réelles sont provisionnées à 100% au cours de l'exercice pendant lequel elles sont dé-classées en créances contentieuses ;

- o Les intérêts sur créances non réglés, portés au crédit du compte de résultat, doivent être provisionnés à due concurrence.

5.9. Commissions et intérêts sur garantie non encaissés

Le FSA perçoit deux catégories de commissions : les commissions d'engagement et les commissions de garantie (ou d'aval). Les commissions d'engagement sont constatées en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'engagement de garantie est donné. Au 31 décembre, les commissions d'aval courues mais non échues ou versées, font l'objet d'un décompte dont le montant est comptabilisé en produits par la contrepartie du compte produits à recevoir.

5.10. Charges ou dettes à payer

Les charges afférentes à l'exercice clos, engagées et non réglées, sont inscrites en compte « Charges à payer » ou en « Dettes fournisseurs ».

